Granby

AVIS PUBLIC

Édition du 8 juillet 2023

À toutes les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire

Second projet de résolution numéro SPR10-2023 accordant une autorisation pour l'usage d'habitation multifamiliale numéro 2023-80099 pour la propriété située au 330, rue Saint-Charles Sud, en vertu du Règlement numéro 0670-2016 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), initialement adopté sous le projet de résolution numéro PPR10-2023

AVIS est donné de ce qui suit :

1. Qu'à la suite de l'assemblée publique de consultation du mercredi 21 juin 2023, le conseil a adopté, le 3 juillet 2023, le second projet de résolution numéro SPR10-2023 accordant une autorisation pour l'usage d'habitation multifamiliale numéro 2023-80099 pour la propriété située au 330, rue Saint-Charles Sud, en vertu du Règlement numéro 0670-2016 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), initialement adopté sous le projet de résolution numéro PPR10-2023.

2. Que l'objet du projet de résolution consiste à accorder, dans la zone commerciale portant le numéro IJ06C (secteur situé au nord-est de la rue MacDonald, à l'ouest de la rue Wallace et de part et d'autre des rues Saint-Charles Sud et Denison Ouest), la délivrance d'un (1) certificat d'autorisation pour l'usage d'habitation multifamiliale portant le numéro 2023-80099 afin de permettre l'agrandissement de l'immeuble actuel avec l'ajout de trois (3) logements pour un total de six (6) logements faisant partie de la classe d'usage d'habitation multifamiliale « R4+ » sur la propriété du 330, rue Saint-Charles Sud, étant le lot numéro 3 139 961 du cadastre du Québec.

3. Que les dispositions mentionnées à l'article 2 du présent avis peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes habiles à voter de la zone visée, soit la zone commerciale IJ06C (secteur situé au nord-est de la rue MacDonald, à l'ouest de la rue Wallace et de part et d'autre des rues Saint-Charles Sud et Denison Ouest) et des zones contiguës HJ05R et IJ11R étant situées au nord des rues Christophe-Colomb et Winchester, au sud de la piste cyclable « l'Estriade », à l'ouest de la rue Robinson Sud et à l'est des rues Atkins et Winchester, afin que le projet de résolution qui les contient soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

4. Que la description de la zone visée ainsi que les zones contiguës ou l'illustration de celles-ci peuvent être consultées au bureau de la municipalité aux heures ordinaires de bureau.

5. Que les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées d'une zone, y compris les personnes morales, qui ont le droit de signer une demande à l'égard d'une disposition du projet de résolution et la façon dont elles peuvent exercer ce droit, peuvent être obtenus au bureau de la municipalité, à l'hôtel de ville, 87, rue Principale à Granby, durant les heures normales d'ouverture de bureau.

6. Que, pour être valide, toute demande doit :

   1° Indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient et, le cas échéant, mentionner la zone à l'égard de laquelle la demande est faite;

   2° Être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21;

   3° Être reçue au bureau de la municipalité, 87, rue Principale, Granby, au plus tard le **16 juillet 2023**.

7. Que la disposition du second projet de résolution qui n’aura fait l’objet d’aucune demande valide pourra être incluse dans la résolution qui n’aura pas à être approuvée par les personnes habiles à voter.

8. Que le second projet de résolution numéro SPR10-2023 peut être consulté sur le site web de la Ville au www.granby.ca/fr/reglements-municipaux, sous la rubrique « Règlements d’urbanisme » et au bureau de la municipalité, au 87, rue Principale à Granby, Québec, aux heures normales de bureau.

Donné à Granby, ce 7 juillet 2023.

La greffière adjointe,

Me Joannie Meunier